

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 6 mars 2023 à 18 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Normand Latreille, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

A-23-03-08

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-23-03-09

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

A-23-03-10

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 JANVIER 2023

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 9 janvier 2023, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 9 janvier 2023.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-23-03-11

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 ET PARTICIPATION AU DÉFICIT D'OPÉRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONT-LAURIER

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport d'approbation budgétaire de l'Office municipal d'habitation de Mont-Laurier par la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT les demandes de remplacement, d'amélioration et de modernisation (RAM) produites par l'Office;

EN CONSÉQUENCE, d'accepter le dépôt du rapport d'approbation budgétaire de l'Office municipal d'habitation de Mont-Laurier tel qu'il a été présenté par la Société d'habitation du Québec pour l'année 2023.

D'accepter, de plus, de participer à la hauteur de 10 % du déficit d'opération de l'Office municipal d'habitation de Mont-Laurier.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-23-03-12

ENTENTE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER D'URGENCE ET DE SUBVENTION AUX MUNICIPALITÉS (VOLET 3)

CONSIDÉRANT que depuis 2001 les taux d'inoccupation des logements sur le marché locatif privé ont chuté de façon notoire dans les grands centres urbains du Québec;

CONSIDÉRANT que cette situation a eu pour conséquence de provoquer une hausse du coût des logements disponibles et a occasionné des difficultés sérieuses aux ménages à revenu faible ou modeste en recherche de logements, particulièrement dans la période entourant le 1^{er} juillet ou encore à la suite d'un sinistre;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec la Société prépare et met en oeuvre, avec l'autorisation du gouvernement, les programmes lui permettant de rencontrer ses objets;

CONSIDÉRANT que, par le décret numéro 837-2022 du 18 mai 2022, la Société est autorisée à mettre en oeuvre le Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités (Programme);

CONSIDÉRANT que le volet 3 de ce programme prévoit l'octroi de subventions à des offices d'habitation afin que ces derniers informent, orientent et accompagnent tout ménage sans logis dans sa recherche de logement;

CONSIDÉRANT que la Société et la ou les municipalités souhaitent soutenir l'Office afin qu'elle maintienne son appui auprès des ménages sans logis en raison d'une pénurie de logements ou à la suite d'un sinistre par des services d'aide à la recherche de logement;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ce programme les parties doivent conclure une entente de financement;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser la conclusion d'une entente de financement dans le cadre du Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités (Volet 3), entre la SHQ, l'OMHHL et la Ville de Mont-Laurier;

D'autoriser la signature de ladite entente.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-23-03-13

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire